In Cabris (06)

ATIBORDEAUX CHAMPION SHOW
2022, October 08
Organized by the SADB

Avec attribution du CACS ayant valeur de Spéciale

and

36th NATIONALE D'ÉLEVAGE of DOGUE DE BORDEAUX
2022, October 08 and 09

Judges : Mr Ronald T. KIRK (IR) and Mr Vincenzo PARMICIANO (IT)

Entries only online in: https://www.cedia.fr/

CABRIS

08 OCTOBRE 2022 - 2022 SEPTEMBER 8TH

3ème Champion Club Show / 3nd Champion Show

Organisé par la SADB / Organized by the SADB
Juges / Judges : M. PARMICIANO & M. KIRK

The SADB could change judges in case of unavailability of judges and the number of dogs entered.
La SADB se réserve la possibiltié de changer de juges en cas d'indisponibilité de ces derniers et du nombre de chiens engagés.

Programme

SAMEDI 08 OCROBRE

- 9h : Accueil des exposants, réception des chiens, contrôle vétérinaire
- 10h : Début des jugements pour toutes les classes
- 13h :Déjeuner

Program

SATURDAY OCTOBER 8TH

- 9:00 a.m.: Admission for exhibitors and dogs, veterinarian check
- 10:00 a.m.: Start of judgment
- 1:00 p.m.: Lunch time

Pour toute information / For any information :
Mme Anne DYTRYCH
adytrych.sadb@gmail.com

TARIFS D'ENGAGEMENTS / ENTRY FEES

First entry closing date : 2022 September 10th
Last entry closing date : 2022 September 25th

Jusqu'au 10 septembre : 1ère clôture
du 11 au 25 septembre : 2ème clôture

	1st closing		2nd closing
1st dog (except : baby, puppy, veteran)	50,00 €		60,00 €
2nd dog (except : baby, puppy, veteran)	45,00 €		55,00 €
from 3rd dog (except : baby, puppy, veteran)	40,00 €		50,00 €
Class : baby, puppy and veteran	30,00 €		40,00 €
Breeder group	15,00 €		15,00 €

	1ère clôture		2ème clôture
1er chien (sauf baby, puppy, vétéran)	50,00 €		60,00 €
2ème chien (sauf baby, puppy, vétéran)	45,00 €		55,00 €
3ème et suivants (sauf baby, puppy, vétéran)	40,00 €		50,00 €
Classe : baby, puppy et vétéran	30,00 €		40,00 €
Classe Affixe	15,00 €		15,00 €

CENTRALE CANINE

Une experience de plus de 50 ans dans l'alimentation canine naturelle!

Une excellente digestibilité (92%) grâce à des matières premières de qualité sans extraits de proteines végétales (soja, gluten de maïs), sans OGM, sans colorants, arômes artificiels ni conservateurs chimiques

IMPORTATEUR FRANCE : Sarl PROVET 67150 GERSTHEIM - Tél. 03 88 98 42 92
www.happydog.fr Mail : happydogfr@orange.fr
Autres Pays : www.happydog.de

Champion show Atibordeaux and 36ème Nationale d'Elevage du Dogue de Bordeaux

Cabris - October 08 and 09

Cabris is a small town in the south-east of France, located in the Alpes-Maritimes department and the Provence-Alpes-Côte d'Azur region.
It is part of the Community of municipalities «Terres de Siagne».
The neighboring towns are Peymeinade, Spéracèdes, Le Tignet, Grasse, Saint-Vallier-de-Thiey.
The nearest large town to Cabris is Grasse and is 4 kilometers to the east as the crow flies.

Champion show Atibordeaux et 36ème Nationale d'Elevage du Dogue de Bordeaux

Cabris les 08 et 09 octobre 2022

Cabris est une petite commune du sud-est de la France, située dans le département des Alpes-Maritimes et de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur.
Elle fait partie de la Communauté de communes «des Terres de Siagne».
Les villes voisines sont Peymeinade, Spéracèdes, Le Tignet, Grasse, Saint-Vallier-de-Thiey.
La grande ville la plus proche de Cabris est Grasse et se trouve à 4 kilomètres à l' est à vol d'oiseau.

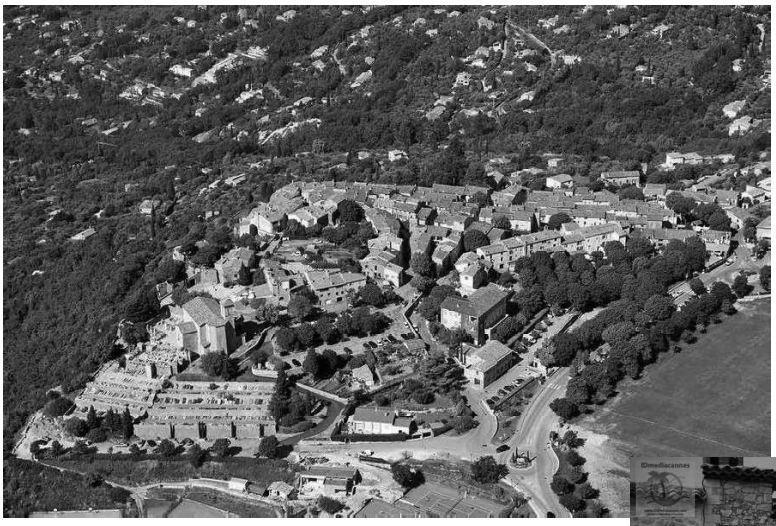

REGULATIONS OF THE WORLD DOG DE BORDEAUX CLUB SHOW

ARRIVAL AND JUDGMENTS Access to the exhibition is open to dogs from 9.00 a.m. Judgments will begin at 10 a.m.

LEAVING OF EXHIBITION: Dogs can leave the exhibition after the judging except for the dogs selected for the main ring.

VETERINARY SERVICE The veterinary service will be provided by one or several Veterinary Doctors who have all powers to decide on acceptance, refusal or return, both at the entrance and during the exhibition. The decision of the veterinary service is final. In cases of denial of access by the veterinary service, the amount of the commitment remains due to the organizing company.

DOG PRESENTATION During the presentation of the dog in the ring, "double handling" is forbidden. No one outside the ring is allowed to call or excite the dog with any object, whistle or other gesticulation. The judge is responsible for enforcing this rule either by the ring steward or by the exhibition organizers. In case of non-compliance, he can disqualify the dog and record the reason in his judge's report.

CANCELLATION In case of impossibility to open the exhibition for major reasons beyond the control of the organizers, the entry fees will not be fully reimbursed, as the Organizing Association will have to cover the organizational costs it has incurred.

REGISTRATIONS Dogs must be the property of the exhibitor and can be presented by any person of the exhibitor's choice, except those subject to a dog event exclusion sanction. For judges, see judges' rules. Will be refused:

Registrations "on the spot" on the day of the exhibition, except for omissions or computer errors. Any modifications or registrations in other classes, occurring on the day of the show, except for Progeny and Breeder Classes, or in case of transcription errors by the organization. The simultaneous engagement of a dog in several individual classes is prohibited. The exhibitor will print his certificate of registration via the Internet or will receive an acknowledgement of receipt as individual classes: “Baby”, “Puppy”, "Intermediate", "Open", “Young”, “Champion”, and “Veteran”.

DOGS CAN BE REGISTERED IN THE FOLLOWING CLASSES

MINOR BABY GROUP less than 4 months and vaccinations up to date

BABY CLASS: From 4 to -6 months and vaccinations up to date

PUPPY CLASS: From 6 to -9 months and vaccinations up to date

BEGINNER GROUP From 9 to 12 months and vaccinations up to date.

The judge simply formulates an appreciation on the dog (in descending order: Very Promising - Promising – Quite Promising - Disqualified - Cannot be judged).

All the following class qualifies for the award of a Qualification Certificate:

INTERMEDIATE CLASS: For dogs aged 15 to -24 months.

OPEN CLASS: For dogs aged 15 months minimum.

JUNIOR CLASS: For all dogs aged 9 to -18 months.

CHAMPION CLASS: Reserved exclusively for dogs declared National Champions of FCI Member Countries - and International Champions of FCI (specify date of homologation) aged 15 months minimum. The title of Champion must be homologated at the latest on the date fixed for the closing of the exhibition registration.

SENIOR GROUP: For all dogs aged 6 to -8 years

VETERAN CLASS: Possible from 8 years.

BREEDING CLASS: 3 to 5 dogs with the same kennel name

PROGENY CLASS: a dog and at least a minimum of 2 children

REGISTRATION PAYMENT

Registration fees are to be paid in the same time of registration.

REGISTRATION CLOSING

The closing date for registration is fixed by the organizers. Any material registration made after the date fixed by the organizers (date of reception) will be refused and reimbursed under deduction of a sum of 10% for secretarial expenses.

REFUSALS OR EXCLUSIONS OF ENGAGEMENTS:

The organizing association reserves the right to refuse any engagements that it believes it should not admit, without specifying the reason, and to reimburse them even after having accepted them.

Of dogs at their entrance or during the exhibition:

a) those refused by the Veterinary Service,

b) those which would have been substituted for the dogs really engaged, In both cases the registration fees will not be reimbursed.

c) Those not engaged by the exhibitor whose entry into the exhibition grounds is strictly prohibited.

d) Those whose engagement "on the spot" would be required.

JUDGEMENTS Judges act alone under their personal responsibility. They can be assisted in their ring by a secretary, an assessor, a ring steward and, if necessary, an interpreter (tasks which can under no circumstances be performed by a qualified or trainee judge or a confirmation-expert of the breed in question). If a judge defaults he can be replaced by any other qualified judge or trainee for the same breed. A second judge will be appointed if the number of engagements exceeds 80 dogs including confirmations. Judgments are final and without appeal as soon as they are pronounced. Shy or aggressive dogs will not be judged. The dogs absent at the time of the judgment will not be classified, but the judge has the faculty to examine them, to assign them an official qualifier without classifying them.

QUALIFIERS The judges will award, according to the value of the dog, one of the qualifying levels which are defined as follows:

EXCELLENT – should only be awarded to a dog very close to the ideal standard of the breed, presented in perfect condition, giving a harmonious overall impression and presenting a balanced temperament, having "class" and a brilliant appearance. The superiority of its qualities with respect to the breed will make it possible to ignore some small imperfections but it will possess the typical characteristics of its sex.

VERY GOOD – will be awarded only to a perfectly typed dog, balanced in its proportions and in correct condition. It will be tolerated some venial defects, but not morphological. This award should only be applied to a dog of quality.

GOOD – must be awarded to a dog possessing the main features of the breed however showing faults, provided that these are not concealed.

SUFFICIENT – must be awarded to a dog which does not correspond adequately to its breed, without possessing the generally accepted characteristics or to a dog not in optimal condition.

DISQUALIFIED – must be awarded to a dog which does not correspond to the type required by the breed standard, showing eliminating faults for morphological or behavioral reasons. The reason why he receives this qualifier must be mentioned in the judge's report.

Dogs not eligible for any of the above qualifiers will not be allowed to remain in the ring and will be given the following qualifier:

CAN’T BE JUDGED – This qualifier is attributed to a dog whose attitude on the ring makes any appreciation of movement and allures impossible. It also applies to a dog that refuses to be examined by the judge, making it impossible to evaluate the teeth, anatomy and structure, tail or testicles.

Dogs on which the judge detects traces of operations or treatments intended to deceive him are also concerned. This qualifier is also valid when the judge has strong reasons to believe that operations have been performed to correct the original condition of the dog or its characteristics (eyelid, ear, tail).

The reason why a dog receives this qualifier must be mentioned in the judge's report.

The 1st prize can only be awarded to a dog that has obtained at least the VERY GOOD qualification (qualified GOOD or QUITE GOOD dogs will not be eligible for a classification).

RECLAMATIONS All claims based on these regulations, with the exception of those concerning judgements, which are without appeal, must be submitted in writing within one hour of the incident giving rise to them and must be accompanied by a deposit equivalent to three times the price for the engagement of the first dog at the event. This deposit shall remain the property of the organizing company if, after examination of the complaints, they are recognized as unfounded by the competent authorities.

SANCTIONS The following exhibitors may be temporarily or permanently excluded from exhibitions and competitions organized by ATIBORDEAUX or by the Société Centrale Canine, with possible extension to events organized by affiliated associations: Those who have made a false statement; Those who have subjected their dog to any operation likely to mislead the quality of it; Those who, by their language, their writings, their actions, would compromise the success of the exhibition or would damage the prestige of judges, members of the organizing society or veterinarians on duty; Those who have introduced an unengaged dog or replaced an engaged dog with another. Sanctions shall be imposed in accordance with Articles 30 to 36 of the Internal Regulations of the Société Centrale Canine.

RABIES PROPHYLAXIS Exhibitors must comply with the regulations in force on the date of the exhibition. The entry into France of foreign dogs is subject to compliance with national regulations in force on the date of the exhibition.

Obligations: For dogs coming from abroad, the valid anti-rabies vaccination certificate mentioning the dog's identification number will be required at the entrance of the show.

By registering your dog you accept de facto the right for SADB and ATIBORDEAUX to use the photographic image.

REGLEMENT DE L'EXPOSITION CANINE « MONDIALE DU DOGUE DE BORDEAUX»

ARRIVEE ET JUGEMENTS
L'accès de l'exposition est ouvert aux chiens à partir de 9.00 heures.
Les jugements commenceront à 10 heures précises.

SORTIE DES CHIENS
La sortie des chiens est libre après les jugements sauf pour les chiens sélectionnés pour le ring d'honneur

SERVICE VETERINAIRE
Le service vétérinaire sera assuré par un ou plusieurs Docteurs Vétérinaires qui ont tous pouvoirs pour se prononcer sur l'acceptation, le refus ou le renvoi, tant à l'entrée, qu'au cours de l'exposition. La décision du service vétérinaire est sans appel. En cas de refus d'accès par le service vétérinaire, le montant de l'engagement reste acquis à la société organisatrice.

PRESENTATION
Lors de la présentation du chien sur le ring, le « double Handling », est interdit. Personne ne peut, à l'extérieur du ring, appeler ou exciter le chien avec tout objet, sifflet ou autre gesticulation. Le juge est chargé de faire respecter cette règle soit par le commissaire de ring soit par les organisateurs de l'exposition. Il pourra, en cas de non-respect, disqualifier le chien et consignera le motif sur son carnet de juge.

ANNULATION
En cas d'impossibilité d'ouvrir l'exposition pour des raisons majeures, indépendantes de la volonté des organisateurs, les droits d'engagements ne seront pas remboursés intégralement, attendu que l'Association organisatrice devra couvrir les frais d'organisation qu'elle a engagés.

ENGAGEMENTS
Les chiens doivent être la propriété de l'exposant et peuvent être présentés par toute personne de son choix, à l'exception de celles qui sont sous le coup d'une sanction d'exclusion des manifestations canines. Pour les juges, voir règlement des juges. Seront refusés : Les engagements « au poteau » le jour de l'exposition, sauf les omissions ou erreurs d'informatique - Toutes modifications ou inscriptions dans d'autres classes, intervenant le jour de l'exposition sauf en cas d'erreur de transcription de l'organisation. L'engagement simultané d'un chien dans plusieurs classes individuelles est interdit. L'exposant imprimera son attestation d'engagement par Internet ou recevra de l'organisateur un accusé de réception ; ces documents devront être présentés à l'entrée de l'exposition. Sont considérées comme classes individuelles, les classes « Baby », « Puppy », « Intermédiaire », « Ouverte », « Jeune », « Champion », et « Vétéran ».

ON PEUT ENGAGER DANS LES CLASSES CI-APRES
La date de prise en compte pour déterminer l'âge est le jour même où le chien est exposé.
GROUPE MINOR BABY moins de 4 mois et à jour des vaccinations préconisées.
CLASSE BABY de 4 à -6 mois et à jour des vaccinations préconisées.
CLASSE PUPPY de 6 à -9 mois et à jour des vaccinations obligatoires.
GROUPE DEBUTANT de 9 mois à 12 mois.
Le juge formule simplement une appréciation sur le chien (par ordre décroissant : Très Prometteur - Prometteur - Assez Prometteur - Insuffisant).
Les classes suivantes peuvent donner droit à l'attribution d'un Certificat de Qualification :
CLASSE INTERMEDIAIRE Pour les chiens âgés de 15 à moins de 24 mois.
CLASSE OUVERTE Pour les chiens âgés de 15 mois minimum.
CLASSE JEUNE Pour tous les chiens âgés de 9 à moins de 18 mois.
CLASSE CHAMPION Réservée exclusivement aux chiens déclarés Champions Nationaux des Pays Membres de la FCI - et Champions Internationaux de la FCI (préciser la date d'homologation) âgés de 15 mois minimum. Le titre de Champion doit être homologué au plus tard à la date fixée pour la clôture des engagements.
GROUPE SENIOR Pour les chiens âgés de 6 à moins de 8 ans
CLASSE VETERAN - Possible à partir de 8 ans.
CLASSE'AFFIXE : pour 3 à 5 chiens engagés en classe individuelle provenant du même élevage.
CLASSE REPRODUCTEURS : Comporte 1 reproducteur (mâle ou femelle) présenté avec de 3 à 5 de ses descendants au 1er degré.

REGLEMENT DES ENGAGEMENTS
Le montant des engagements doit être réglé en même temps que l'inscription.

CLOTURE DES ENGAGEMENTS
La clôture des engagements est fixée par les organisateurs. Tout engagement matériel effectué après la date fixée par les organisateurs (date de réception) sera refusé et remboursé sous déduction d'une somme de 10% pour frais de secrétariat.

REFUS OU EXCLUSIONS
1) Des engagements : L'association organisatrice se réserve le droit de refuser tous engagements qu'elle croirait ne pas devoir admettre, sans préciser le motif, et de les rembourser même après les avoir acceptés. 2. Des chiens à leur entrée ou en cours d'exposition : a) ceux refusés par le Service Vétérinaire, b) ceux qui auraient été substitués aux chiens réellement engagés, Dans ces deux cas les engagements ne seront pas remboursés. c) Ceux non engagés par l'exposant dont l'entrée dans l'enceinte de l'exposition est formellement interdite. d) Ceux dont l'engagement « au poteau » serait demandé.

JUGEMENTS
Les juges officient seuls sous leur responsabilité personnelle. Ils peuvent être assistés dans leur ring d'un secrétaire, de deux assesseurs, d'un commissaire de ring et si besoin est d'un interprète (fonctions qui ne peuvent en aucun cas être tenues par un juge qualifié ou stagiaire, ou un expert-confirmateur de la race considérée). Un juge défaillant peut être remplacé par tout autre juge qualifié ou stagiaire pour la même race. Un deuxième juge sera désigné si le nombre d'engagements dépasse 80 chiens y compris les confirmations. Les jugements sont sans appel et définitifs dès que prononcés. Les chiens peureux ou agressifs ne seront pas jugés. Les chiens absents au moment du jugement ne seront pas classés, mais le juge a la faculté de les examiner, de leur attribuer un qualificatif officiel sans les classer.

QUALIFICATIFS
Les juges attribueront, selon la valeur du chien, l'un des qualificatifs dont la définition est la suivante :
EXCELLENT - ne doit être attribué qu'à un chien se rapprochant de très près du standard idéal de la race, présenté en parfaite condition, donnant une impression d'ensemble harmonieux et présentant un tempérament équilibré, ayant "de la classe" et une allure brillante. La supériorité de ses qualités vis-à-vis de la race permettra d'ignorer quelques petites imperfections mais il possèdera les caractéristiques typiques de son sexe.
TRES BON - ne sera attribué qu'à un chien parfaitement typé, équilibré dans ses proportions et en condition correcte. Il lui sera toléré quelques défauts véniels, mais non morphologiques. Ce qualificatif ne peut récompenser qu'un chien de qualité.
BON - doit être attribué à un chien possédant les caractéristiques de la race mais accusant des défauts, à condition que ceux-ci ne soient pas rédhibitoires.
SUFFISANT - est à attribuer à un chien suffisamment typé, sans qualités notoires ou pas en condition optimale.
Les chiens ne pouvant prétendre à l'un des qualificatifs ci-dessus ne pourront pas rester dans le ring et se verront octroyer le qualificatif suivant :
DISQUALIFIE- Le sujet ne correspond pas au type requis par le Standard. Il est « non confirmable » pour des raisons morphologiques ou comportementales. La raison pour laquelle il reçoit ce qualificatif doit être mentionnée sur le rapport du juge.
NE PEUT ETRE JUGE : ce qualificatif est attribué à un chien dont l'attitude sur le ring rend impossible toute appréciation du mouvement et des allures. Il s'applique également à un chien qui refuse de se laisser examiner par le juge, rendant impossible l'évaluation de la denture, de l'anatomie et de la structure, de la queue ou des testicules. Sont également concernés les chiens chez lesquels le juge détecte des traces d'opérations ou de traitements destinés à le tromper. Ce qualificatif est également valable lorsque le juge a de fortes raisons de penser que des opérations ont été pratiquées, visant à corriger la condition originale du chien ou ses caractéristiques (paupière, oreille, queue). La raison pour laquelle un chien reçoit ce qualificatif doit être mentionnée sur le rapport du juge.
Le 1er prix ne pourra être décerné qu'à un chien ayant obtenu au moins le qualificatif TRES BON ou PROMETTEUR

RECLAMATIONS
Toutes réclamations fondées sur ce présent règlement, à l'exception de celles concernant les jugements, attendu que ceux-ci sont sans appel, devront être formulées par écrit dans l'heure de l'événement qui les aura motivées et être accompagnées d'une caution du montant équivalent à trois fois le prix pour l'engagement du premier chien à la manifestation. Cette caution restera acquise à la société organisatrice si, après examen des réclamations, celles-ci sont reconnues sans fondement par les instances compétentes.

SANCTIONS
Pourront être exclus temporairement ou définitivement des expositions et concours organisés par ATIBORDEAUX et/ou par la Société Centrale Canine, avec extension possible aux manifestations organisées par les associations affiliées : • Ceux qui auront fait une fausse déclaration ; • Ceux qui auront fait subir à leur chien toute opération susceptible de tromper sur la qualité de celui-ci ; • Ceux qui, par leur langage, leurs écrits, leurs actes, nuiraient au succès de l'exposition ou porteraient atteinte au prestige des juges, des membres de la société organisatrice ou des vétérinaires de service ; • Ceux qui auront introduit un chien non engagé ou remplacé un chien engagé par un autre.
Les sanctions seront prononcées conformément aux articles 30 à 36 du Règlement Intérieur de la Société Centrale Canine.

PROPHYLAXIE DE LA RAGE
Les exposants doivent respecter la règlementation en vigueur à la date de l'exposition. L'entrée en France des chiens étrangers est subordonnée au respect des Règlements nationaux en vigueur à la date de l'exposition.

En inscrivant votre chien vous acceptez de facto le droit pour la SADB et ATIBORDEAUX à l'image photographique.

HAPPY DOG

All you feed is love

« Une expérience longue de plus de 50 ans dans l'alimentation de nos Amis les Chiens »

Parce que nous les aimons avant tout :

- **Les croquettes Happy Dog & Happy Cat sont produites dans l'usine familiale Interquell. Gage de qualité „Made in Germany".**
- **Préparé avec de la viande et des abats de qualité.**
- **Provenant d'animaux fraichement abattus dans le respect des règles.**
- **Nous garantissons la meilleure digestibilité à 90%.**
- **Sans colorants, arômes ou conservateurs artificiels.**
- **Pas d'expérimentation animale.**
- **Sans sucre ajouté, sans soja et sans OGM.**

Des aliments adaptés à chaque besoin

2 Phases spéciales grande race

Sarl PROVET - IMPORTATEUR France

contact@happyprovet.fr

Tel 03.88.98.42.92

HAPPY DOG

All you feed is love

« Une expérience longue de plus de 50 ans dans l'alimentation de nos Amis les Chiens »

Sarl PROVET - IMPORTATEUR France

GERSTHEIM

contact@happyprovet.fr

www.happydog.fr

Tel 03.88.98.42.92